

7 Informer le public

La concertation locale

Les Commissions Locales d'Information et de Surveillance (CLIS)

Les commissions locales d'information et de surveillance (CLIS) ont été initiées par le décret du 29 décembre 1993 ; leur présidence est exercée par le préfet ou son représentant (en général la DRIRE), le secrétariat est assuré dans la plupart des cas par la collectivité d'implantation de l'unité.

Elles sont constituées de quatre collègues : élus, associations, administrations et des exploitants auxquels peuvent occasionnellement, se rajouter des experts (ADEME par exemple). Initialement obligatoires pour les seules installations dites de classe 1, elles ont été progressivement étendues à l'ensemble des installations classées traitant des déchets ménagers et industriels, selon les recommandations de la circulaire du 15 octobre 1995.

37 CLIS existent à ce jour en Provence-Alpes-Côte d'Azur, et depuis 2006, on notera la création de 8 nouvelles commissions. Cet accroissement continu au cours de ces dernières années concerne diverses installations classées allant des unités d'incinération, de stockages de classe 2, jusqu'aux installations de compostage et de nombreuses unités de traitement de déchets industriels.

Les objectifs recherchés par ces commissions sont les suivants :

- une bonne connaissance des conditions d'exploitation ;
- une visualisation des installations ;
- une connaissance affinée des informations techniques fournies par l'exploitant et portant notamment sur l'autosurveillance (eau, air), le bilan des déchets reçus et plus généralement les dispositions de prévention de l'environnement ;
- une bonne instance d'information et d'échanges en cas de situation difficile survenant momentanément sur une unité (cas de Solamat Merex à Fos) mais également pour la présentation de nouveaux projets importants (bioséchage de boues de station d'épuration par ORTEC à Lançon de Provence, entreposage de déchets ménagers sur le site du Balançon au Cannet des Maures pendant l'été 2008) ;
- le bilan des contrôles effectués par l'Inspection des Installations Classées ;
- la disponibilité d'une information de proximité plus précise et plus accessible que celle connue lors des enquêtes publiques, du fait du dialogue avec l'exploitant.

La concertation locale

Un exemple de CLIS (Biotechna à Ensues)

A Ensues, (13) la société BIOTECHNA (appartenant au groupe Société des Eaux de Marseille) traite la plus grande partie des boues produites par les stations d'épuration des Bouches du Rhône par la méthode de compostage, avec hygiénisation du produit obtenu. Suite aux plaintes convergentes de la mairie et d'associations locales (Patrimoine Côte Bleue notamment), relayant le mécontentement des riverains et portant sur les odeurs ressenties, et malgré le confinement des opérations de fermentation dans un bâtiment mis en dépression, il s'est avéré que les problèmes persistaient aux alentours. Aussi la commission locale a examiné cette question à partir du constat et des propositions faites par l'exploitant, lui-même assisté d'un bureau d'études spécialisé sur ces questions (EOG).

A la suite de plusieurs réunions tenues au rythme de 2 fois par an depuis 2006, différentes propositions ont été examinées, débattues, puis mises en place :

- constitution d'un jury de nez, afin de qualifier et quantifier les nuisances, en vue d'identifier les sources d'odeur principales (approvisionnement, fermentation, maturation...);
- implantation, en amont du biofiltre, d'un équipement de neutralisation à l'acide des effluents gazeux ammoniacés issus de la fermentation ;
- meilleure gestion des retournements d'andains pour limiter les émissions de poussières ;
- suppression du stockage des effluents de process dans des bassins et externalisation de leur traitement (dans certaines stations d'épuration pouvant traiter ce type de résidus liquides).

Actuellement l'installation de neutralisation fait l'objet de mises au point pour être pleinement efficace et limiter les plaintes persistantes en phase de démarrage.

Plus de 7 ans après les premières créations de CLIS, et à la faveur de leur nombre croissant, on ne peut que constater les effets bénéfiques obtenus pour une meilleure insertion de chaque unité dans son voisinage, y compris lorsqu'un problème particulier est rencontré. Le bon déroulement des CLIS est d'abord directement lié à la qualité et à la transparence des informations fournies par l'exploitant.

7 Informer le public

La concertation locale

CLIS – Situation au 2^e trimestre 2008

EXPLOITANT /LOCALISATION	ACTIVITE	Arrêté préfectoral de CREATION	DERNIERES REUNIONS
04 - ALPES HAUTE PROVENCE			
SYVALOM - Fontienne - Forcalquier	Site de classe 2 (DDAF)	AP du 30/03/04	RIEN en 2007 FERME 18/12/2006 - 04/11/2005 23/04/2004
ALPES-ENVIRONNEMENT - Peyruis	Solvants régénération et DTQD	AP du 10/04/07	19/05/2008-10/12/2007
TEM - Valensole - lieu dit Serraires	Site classe2 (DDAF)	prévue dans AP d'autorisation 18/04/06	25/07/2007
05 - HAUTES ALPES			
Sté Alpes Assainissement (Onyx- Sea) à Ventavon - Beynon	Site de classe 2	AP du 06/06/03	28/06/2007 - 17/01/06 - 07/12/04 04/11/2003
EMBRUN	Site de classe 2	AP du 17/06/04	10/09/2007
Com. De Communes des 2 Buech à OZE	Site de classe 2 FERME	AP du 06/11/03	X AP- 06/11/03
06 - ALPES MARITIMES			
SEA Jas de Madame Villeneuve-Loubet	Site de classe 2 - OM et DIB	AP du 19/03/97	02/07/08-25/07/07-04/07/06-22/09/05- 05/05/04-20/12/2001
SEA La Glacière/Villeneuve-Loubet	Site de classe 2 - OM et DIB	AP du 15/12/00	02/07/2008-19/06/07-04/07/06- 22/09/05-02/11/04 01/04/04 - 14/02/2003
LAFARGE - Contes	valorisation matière et thermique (DIS)	AP du 02/04/99 Nouvel AP 20/07/06	Néanten2006 13/03/03 - 17/09/2001 - à réunir
VALSUD OREDUI - Peymeinade	Valorisation DIB-DIS	AP du 22/04/02	20/06/07-07/07/2006-04/10/05
OREDUI - Grasse	Pré-traitement - transit (DIS)	AP du 20/12/01	04/07/07-07/07/06-08/07/05-17/02/03- 17/12/02
SONITHERM - Nice	UIOM	AP du 31/01/00	30/06/08-Mars 2008-03/07/2007- 19/06/06-05/01/06-08/03/05-27/07/04- 26/03/03- 28/11/03-08/10/01
VALOMED (ex TIRU ex CNIM) - Antibes	UIOM	AP du 11/02/00	02/07/07-18/12/06 12/06/06-21/02/05- 19/02/03
13 - BOUCHES du RHÔNE			
SACAM - Chateauneuf les Martigues	Incinération DIS dédié et carrière	AP du 21/10/02	01/06/06 -24/05/05 - 26/11/04- 14/11/03
SOLAMAT MEREX - Fos	incinération DIS	AP du 25/11/99	23/06/2008-06/07/07-20/03/07 23/02/07 26/06/06-21/11/05-21/09/04- 29/04/03-13/11/02 - 30/10/01
SOLAMAT MEREX - Rognac	incinération DIS	AP du 16/09/96	16/05/2008-20/09/07-22/06/06- 20/09/05- 08/09/04-06/11/02-20/06/03
DUCLOS ENVIRONNEMENT- Septèmes	valorisation déchets mercuriels (DIS)	AP du 28/06/99	15/03/07 15/06/06-17/11/05-15/10/04- 13/11/02-4/12/03
SMA (ex SOMEDIS) - la Fare les oliviers	Site de classe 2 - OM et DIB	AP du 21/07/99	01/09/08-23/02/07 17/02/2006- 19/11/04-10/10/03 - 06/2001
SITA - SUD- Pennes-Mirabeau	Site de classe 2 - OM et DIB	AP du 12/10/99	24/09/2008-Néant en 2006-13/12/05- 17/11/04-09/1/03-14/11/03
VALSUD - ONYX - Septèmes	Site de classe 2 - OM et DIB	AP du 25/11/99	24/09/08-19/12/07-25/06/07-14/09/06- 30/11/05-22/01/04- 170/7/03-19/12/02
ORTEC - Lançon - ORSEM - Lançon CLIS unique	Site de classe 2 - OM et DIB bio valorisation boues industrielles	AP du 10/12/98	18/09/08-12/04/07 03/05/2006- 25/05/2004-10/09/03 15/11/2002
SOTRECO Châteaurenard	Compostage de boue de STEP urb/ indus	AP du 23/06/05	15/10/2007-18/10/2006-26/06/06- 30/09/05
BIOTECHNA-Ensués	Compostage de boue de STEP urbaine	AP du 13/02/04	01/06/07-16/06/06-02/03/06

La concertation locale

13 - BOUCHES du RHÔNE (suite)			
SIVOM Maussane Fermeture à fin 2008	Site de classe 2	AP du 04/12/06	19/04/2007-18/12/2007
Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole / la Crau	Site de classe 2 - OM (DDE)	AP du 15/05/00	03/10/07-20/11/06 02/12/05 -10/03/05- 06/05/04-28/06/ et 04/12/02
CAP Aix l'Arbois	Site de classe 2 - OM (DDE)	AP du 07/11/05	6/12/2007-8/12/06-15/12/2005
GARDANE - Malespine	Site de classe 2 (DDE)	AP du 07/11/05	10/05/2007-Néant en 2006 02/12/2005
CAPAE Com. Agglomération. Pays Aubagne Etoile(ex G.H.B) à la Ciotat - Le Mentaure	Site de classe 2 (DDE)	AP du 14/04/04	13/12/2007-02/05/2006
83 - VAR			
SITTOMAT - Toulon	UIOM	Com Consultation	27/09/2006-19/10/2005
Commune de GINASSERVIS	Site de classe 2 (DDAF-DRIRE)	AP du 19/08/08	A réunir
SOVATRAM Groupe Pizzorno) Cannet des Maures -lieu dit Balançon	Site de classe 2 (DDAF-DRIRE)	AP du 14/06/01	08/09/2005-14/10/2003
SITOM site de Bagnols en Foret exploitant SMA (groupe Pizzorno)	Site de classe 2 (DDAF- DRIRE)	AP du 14/06/01	05/04/2006
84 - VAUCLUSE			
SITA - SUD- Entraigues	Site de classe 2 - OM et DIB	AP du 10/11/00	5/10/2007-19/06/06-20/09/05- 11/05/04-26/02/02-3/11/03
DELTA-DECHETS Orange	Site de classe 2 - OM et DIB	AP du 18/07/07	17/12/07
ALCYON - Bollène	Compostage Démarrage sept 2006	AP du 15/11/05	16/03/2007-13/04/06
SDEI - Mondragon	Compostage	AP du 27/06/06	27/02/2007-Néant en 2006
ROUSSELOT (Ex SKW) Isle sur Sorgues	Epandage plateau de Sault	AP du 09/05/06	A réunir
COVE Loriol Comtat	Biomécanique		12/10/2007
NOVERGIE - Vedène	UIOM	AP du 18/05/06	12/06/2008-18/12/2007-11/10/2006

Les comités locaux d'information et de concertation (CLIC)

Instaurés par la loi «Risques» du 30 juillet 2003, les comités locaux d'information et de concertation visent à créer un cadre d'échange et d'information sur les actions de prévention des risques d'accidents majeurs, autour des établissements classés 'Autorisés avec servitudes' (SEVESO seuil haut).

Ils rassemblent par bassin industriel les représentants de l'Etat, des industriels, des salariés, des riverains et des collectivités territoriales sous forme d'une assemblée composée de cinq collègues.

- Les industriels y présentent leur activité et un bilan annuel concernant l'activité du site, les incidents survenus, ainsi que les projets de modification ou d'extension,
- Le comité est destinataire des plans d'urgence mis en place autour des établissements, ainsi que des rapports d'analyses critiques des études de dangers,
- Le comité est associé à l'élaboration des documents d'information du public sur les risques liés à ces installations,
- Le comité est associé à la réalisation des plans de prévention des risques technologiques (PPRT) et devra se prononcer sur ces plans,
- Les collectivités y exposent les projets d'aménagement impactant la proximité des installations,
- Le comité doit mettre régulièrement à la disposition du public un bilan de ses actions et les thèmes des débats à venir.

Pour la région Provence- Alpes- Côte d'Azur, 15 comités ont été créés sur les 17 qui devront être mis en place.

7 Informer le public

La concertation locale

Le site Internet des CLIC

Depuis la mise en place des CLIC, un groupe de travail régional 'Information du public', piloté par la DRIRE et créé dans le cadre des opérations du SPPPI (cf. partie suivante), s'efforce de mutualiser les bonnes pratiques en vue de faciliter le fonctionnement des CLIC.

A l'issue de ces premières réflexions, un site Internet (www.clic-paca.fr) a été conçu et a été mis en service en 2006. Il permet d'informer les membres des CLIC et le public sur les risques industriels, l'actualité et le fonctionnement des CLIC. Les membres des CLIC ont également accès à des pages protégées où ils peuvent trouver les documents issus des différents travaux du CLIC. Les secrétaires et présidents de CLIC peuvent également utiliser cet outil pour informer directement les membres de CLIC par messagerie électronique.

Formation des membres de CLIC

Constatant les difficultés de compréhension au sein du CLIC, liées aux origines diverses des collègues et des membres, le groupe de travail a également réfléchi à la mise en place de formations permettant à l'ensemble des membres de mieux appréhender le rôle des acteurs du risque industriel majeur, les notions techniques et réglementaires qui sont abordées dans les bilans des industriels ou lors des PPRT. Un cahier des charges adapté a pu être mis au point, et une formation destinée aux membres de CLIC a été confiée en 2008 à la société OREADE Conseil, société spécialisée dans l'information sur les risques industriels. Les premières sessions de formation ont reçu un accueil très positif.

Diagnostic des attentes en matière de PPRT

Les premières réunions de CLIC ont donc fait apparaître la diversité des origines des membres, et la diversité des attentes par rapport aux futurs PPRT.

Aussi, en anticipation de la réalisation de ces PPRT, il est apparu intéressant de recueillir et de faire un diagnostic synthétique de ces attentes, afin de disposer d'une vision stratégique des grands enjeux des PPRT. Ces enjeux peuvent être du domaine économique, du domaine sociologique, ou du domaine de l'aménagement des territoires.

Il est également apparu opportun de mettre à profit les CLIC pour anticiper sur les modalités d'association et d'information du public qui seront mises en place pour la réalisation des PPRT. Dans ce domaine également, les attentes sont diverses et devront être adaptées à chaque PPRT.

Aussi, une étude portant sur le diagnostic de ces points a été confiée à l'INERIS, pour être conduite en 2008. Les conclusions de cette étude seront ensuite présentées au SPPPI et aux différents CLIC.

Ce groupe de travail montre la complémentarité entre les démarches organisées au plan régional et les actions de concertation locales qui ont été présentées ici. En terme de concertation régionale, le Secrétariat permanent pour les problèmes de pollution industrielle (SPPPI) PACA présente une utilité sociale manifeste.